

**Préparation du renouvellement des instances paritaires de la FPH
Programmation du travail pour 2014**

Echéances	Livrables attendus	Actions à mener
Suite du travail préparatoire aux élections		
Mars à décembre	Création et alimentation de la page dédiée aux élections professionnelles sur le site internet du ministère de la santé	
4 juin Fin juin	Publication de l'arrêté fixant la date des élections et opérant la réduction d'un an des mandats en cours Mise en ligne des guides	
2 Juillet Début juillet 4 juillet Fin juillet	Diffusion de la première circulaire présentant les enjeux de l'élection les modifications apportées par les décrets et précisant certaines questions qui ont posé des problèmes lors des élections de 2011 Publication des 5 décrets (CTE des EPS et des EPSMS, CAPL/D de la FPH, CAP AP-HP, CAPN) Présentation du dispositif de remontée automatisée des résultats aux ARS Diffusion de l'instruction relative à la remontée automatisée des résultats aux ARS leur demandant ainsi qu'aux établissements de confirmer leur inscription sur la plate forme hosp-eelections.fr, de s'inscrire, ou de supprimer leur inscription (problème des fusions) Arrêté relatif aux documents électoraux Mise en ligne d'une foire aux questions et de la hotline écrite	
Septembre	Réunion avec les OS : point sur les questions posées autour du processus électoral	

<p>Octobre</p>	<p>Test du système de remontée des résultats CALAM pour la F.P.</p> <p>Test du système des résultats agrégés auprès des ARS et de certains établissements en vue de garantir la fiabilité du dispositif de remontée automatisée des résultats</p> <p>Si nécessaire : deuxième réunion d'information des partenaires ARS et RH</p>	
<p>Pendant le processus électoral</p>		
<p>Début Septembre à décembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Alerte mi-septembre sur l'affichage des listes électorales le 3 octobre au plus tard - Alerte mi-octobre sur la nécessité de vérifier la régularité des candidatures individuelles et des listes de candidats 	<p>Message aux correspondants « Elections des ARS » qui le répercutent auprès des établissements.</p>
<p>Jeudi 4 décembre 2014 : Déroulement du scrutin</p>		
<p>Après les élections</p>		
<p>Après les élections 2014</p>	<p>Composition du conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ; Notification aux OS de leurs droits syndicaux (nombre de mise à disposition attribuées suite aux résultats électoraux). Attribution des droits syndicaux aux personnels de direction</p>	
<p>Janvier 2015</p>	<p>Préparation des arrêtés modificatifs de la composition de certaines instances (CSFPH, commission des recours...)</p>	<p>Installation du CSFPH</p>